

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 9 JANVIER 2003 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

**18 h COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
 *Objet de la réunion : Questions de personnel et de litige***

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

_____ À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS : 8 JANVIER 2003

_____ À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION : 7 JANVIER 2003

_____ La réunion du comité de planification qui avait été prévue pour le 7 janvier 2003 a été **ANNULÉE**.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-11 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 42, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 17 décembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-3 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 20 décembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la Société de logement du Grand Sudbury du 26 décembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la séance de consultation publique sur le budget de 2003, du 7 novembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-6 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 20 décembre 2002 au sujet d'une DP sur des filets de protection - Aréna communautaire de Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-7 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 19 décembre 2002 au sujet de l'élaboration du programme «Nettoyage du Grand Sudbury».
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-8 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 20 décembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de la nomination d'un expert-conseil pour l'étude sur le drainage des eaux de ruissellement sur le chemin Algonquin.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-9 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 20 décembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet des évaluations des drains de la ville de Hanmer.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-10 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 20 décembre 2002 au sujet des lotissements des Ravina Gardens sur les plans M-1095 et M-1096, Ruttan Development Corporation et Dalron Construction Limited.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR LE RÈGLEMENT 2003-6A}

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- C-11 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 31 décembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet du sondage téléphonique : Attribution de contrat pour des bottes de pompiers à M & L Supply.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

- 2003-1 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL LORS DE SON ASSEMBLÉE DU 9 JANVIER 2003.
- 2003-2 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UNE POLITIQUE CONCERNANT L'AVIS AU PUBLIC SUR DES QUESTIONS RELEVANT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS, 2001
- Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 3 janvier 2003.
- 2003-4A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY.
- (Ce règlement permet de nommer Tim Beadman à titre de directeur général intérimaire des Services d'urgence)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-5Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE.

Résolution 2002-88 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «résidentielle individuelle» et permettre qu'elle soit subdivisée en six lots aux fins d'utilisation résidentielle individuelle - D. & R. Butler et C. & L. Rollins, chemin Old Skead)

2003-6A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE ENTENTE DE REMBOURSEMENT AVEC RUTTAN DEVELOPMENT ET DALRON CONSTRUCTION LIMITED POUR LE LOTISSEMENT DES LOTS FIGURANT SUR LES PLANS M-1095 ET M-1096

Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 20 décembre 2002.

2003-7F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉLEVER ET RECOUVRER UNE PARTIE DES IMPÔTS POUR L'ANNÉE 2003 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET.

Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 17 décembre 2002.

2002-8T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CHANGER LE NOM DU CHEMIN BIG NICKEL MINE POUR CHEMIN BIG NICKEL

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 20 décembre 2002.

2003-9F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR APPROUVER LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE VOISINAGE de 2002.

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 30 décembre 2002

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-10 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-38A POUR
DÉLÉGUER DES POUVOIRS PRÉCIS AUX FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX, AFIN QU'ILS PUISSENT S'OCCUPER DE
CERTAINES QUESTIONS AU NOM DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY.

(Résolution 2002-703 du Conseil)

(Ce règlement confirme une résolution antérieure du Conseil autorisant le négociateur/évaluateur de biens à interroger et à traiter des appels en matière d'évaluation.

(Ce règlement délègue aussi au directeur général des Travaux publics le pouvoir de fermer temporairement des autoroutes aux fins de réparations ou lors d'événements spéciaux.)

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 janvier 2003.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-12 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 18 décembre 2002, au sujet du Rapport sur l'emplacement des omnipraticiens à l'intérieur de la Ville du Grand Sudbury.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-13 Rapport du directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 20 décembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet du principal plan de défense contre l'incendie de la Ville du Grand Sudbury.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 11 décembre 2002, au sujet de l'accord intitulé *Northern Intake Screening Unit Agreement*.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 2 décembre 2002, au sujet de la politique sur la subvention salariale pour la garde d'enfants.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-3 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 30 décembre 2002, au sujet de la mise en application du réseau d'action communautaire.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE){3 OPTIONS À SOUMETTRE AUX FINS D'EXAMEN}

____ Suivant les directives du Conseil, les options suivantes sont présentées :

Option 1 : Se servir des fonds des plans d'amélioration communautaire et de participation du voisinage pour une période d'un an, pour payer le salaire d'un facilitateur d'un réseau d'action communautaire;

Option 2 : Par l'entremise du processus budgétaire, allouer des fonds pour l'embauche de deux agents de développement communautaire supplémentaire afin d'appuyer les programmes de loisirs et d'action communautaire.

Option 3 : Attendre les résultats et les recommandations du comité de travail qui seront présentés au Conseil à une date ultérieure.

MOTIONS

{AUCUNE}

ADDENDA

UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2003-01-09

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**